



Motion adoptée par la FLAREP au Colloque de 2008 (Mende, 27 octobre)

La Flarep, fédération regroupant les associations d'enseignants et de parents d'élèves des diverses langues de France, suit avec la plus grande attention les différents projets de réforme annoncés et progressivement diffusés concernant l'enseignement de la maternelle à l'université. Elle est tout particulièrement attentive à tout ce qui concerne les langues régionales. Ces langues viennent de trouver enfin une place dans la Constitution, qui les reconnaît comme faisant partie du patrimoine national. Et par ailleurs, le gouvernement promet de soumettre en 2009 un projet de loi sur leur développement. Tous ces éléments semblent a priori indiquer une évolution positive, permettant à la France de se mettre en conformité avec un certain nombre de textes internationaux, notamment la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, signée en son temps par notre pays.

Or, le peu que l'on arrive à savoir des projets en cours semble indiquer que ce n'est pas tout à fait dans le même sens que le ministère de l'Éducation nationale compte apparemment s'engager. La FLAREP estime donc nécessaire d'appeler l'attention de ce ministère sur un certain nombre de points cruciaux pour le développement de ce patrimoine national que représentent nos langues.

Il lui apparaît indispensable de rappeler solennellement la nécessité d'**un enseignement des langues régionales en continuité de la maternelle à l'Université**, et la nécessité conjointe d'**une politique vigoureuse d'offre d'enseignement**, notamment, dans le domaine de l'enseignement bilingue.

- Cet enseignement doit être encadré par des **programmes précis**, sur le modèle de ceux déjà parus pour l'enseignement primaire et pour le palier 1 du collège. **La place des langues régionales dans les différents cursus scolaires doit être prévue**, et ce de façon non concurrentielle avec les autres langues ou disciplines enseignées notamment lors de l'introduction d'une deuxième langue vivante étrangère en 6^e.
- **Il est indispensable de ne pas dissocier** dans les possibilités de choix offertes aux élèves du secondaire **les langues vivantes étrangères et les langues vivantes régionales**, au moins au niveau de la LV2 pour ces dernières.

.../...

• **La validation du niveau A2** en langue vivante nécessaire à l'obtention du diplôme National du Brevet **doit être ouverte aux langues régionales.**

Une validation des compétences en langue régionale doit être possible au baccalauréat, avec des coefficients valorisants. Il convient par ailleurs de maintenir, de façon spécifique, la traditionnelle **épreuve facultative bonifiante.**

Les élèves issus des cursus bilingues ayant présenté au baccalauréat une épreuve de langue régionale et une épreuve au moins de discipline non linguistique en langue régionale doivent bénéficier d'une mention spéciale sur le diplôme.

En ce qui concerne la formation et le recrutement des enseignants, la Flarep attire l'attention sur les points suivants :

- maintien, bien entendu, du **concours CRPE spécial** permettant de recruter les maîtres des cursus bilingues qui devront bénéficier aussi d'une formation (théorique et professionnalisante) spécifique en master 1 et 2 pour l'enseignement des disciplines en langue régionale ;
- maintien d'une formation et d'une validation en langue régionale y compris dans le cadre du **concours CRPE normal** ;
- mise en place dans les meilleurs délais d'une concertation sur les moyens de développer une formation initiale et continue, et **un recrutement des enseignants du second degré permettant d'élargir l'éventail des disciplines qu'il est possible d'enseigner en langue régionale** dans le cadre des cursus bilingues à parité horaire prolongeant au niveau du secondaire celles qui existent déjà dans le primaire ;
- création d'un **concours d'agrégation** de langues régionales.

Sur tous ces points, la FLAREP, comme les associations qu'elle fédère dans les divers territoires concernés par la question des langues de France, **fera preuve de la plus grande vigilance.** Et, en tout état de cause, elle est bien entendu **prête à participer à toute réflexion** que le Ministère pourra souhaiter engager sur ces différents points.

Le Président FLAREP - IKAS-BI



Thierry DELOBEL